

Enregistrer un poulain chez CHEVAL SUISSE ...

... rien de plus facile !

1. Annoncer la naissance du poulain sur www.agate.ch dans les 30 jours

- **NOUVEAU DEPUIS 2015 : il est important lors de l'enregistrement de donner l'autorisation à la Fédération CHEVAL SUISSE de pouvoir apporter des compléments aux données enregistrées du poulain !**

2. Faire identifier le poulain par un vétérinaire

- Le vétérinaire prend le signalement du poulain sur le formulaire adéquat.
- Le vétérinaire arrache une petite quantité de crins, environ 50 (avec la racine), du poulain et les mets dans une enveloppe bien étiquetée pour le contrôle ADN.
- Le vétérinaire pose une puce électronique sur le poulain.
IMPORTANT depuis 2015 : le vétérinaire doit enregistrer le numéro de puce sur le site www.agate.ch sans quoi aucun passeport ne pourra être commandé chez IDENTITAS.

3. Envoyer le formulaire d'annonce de la naissance avec les documents nécessaires à la gérance jusqu'au 30 novembre de l'année de naissance

- Le formulaire rempli correctement avec toutes les informations marquées en gris.
- Le signalement.
- La carte de saillie ou l'attestation d'utilisation de semence originale.
- Si la jument n'est pas encore inscrite dans le Stud-book CHEVAL SUISSE, une copie du papier d'origine y compris les indications d'enregistrement à l'élevage dans d'autres fédérations d'élevage (si existant).

IMPORTANT : les juments qui ne sont pas encore inscrites dans le Stud-book CHEVAL SUISSE et qui ne sont pas déjà inscrites dans une autre fédération d'élevage reconnue (catégorie Stud-book), et qui ne satisfont pas aux conditions pour performances élevées (Les juments d'élevage ou leurs descendants directs ont au moins 2 classements de niveau R/N 120 ou DP 11, ou B3 en concours complet, ou satisfont aux conditions „Elite“) doivent être présentées lors du concours des juments pour l'appréciation de l'extérieur.

Quelques prix :

Adhésion comme membre actif : Fr. 150.- la première année, Fr. 50.- par an dès la 2^{ème} année

Papiers du poulain (certificat d'origine, acte de propriété, passeport) : Fr. 100.-

Analyse ADN : Fr. 50.- par poulain

Un contrôle ADN est fait systématiquement lors de chaque enregistrement d'un poulain chez CHEVAL SUISSE. Par ce fait, l'éleveur peut être certain de l'exactitude de l'origine des chevaux qu'il commercialise.

Permis de saillie individuelle (si l'étalon n'est pas approuvé CHEVAL SUISSE) : Fr. 100.-

En 2013 et 2014, une prime d'élevage Fr. 100.- a été reversée aux éleveurs pour chaque poulain annoncé jusqu'au 30 novembre de l'année de sa naissance.